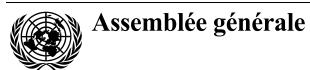
Nations Unies A/58/582



Distr. générale 10 décembre 2003 Français Original: anglais/arabe

#### Cinquante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

# Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

## Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur: M. Fouad A. Rajeh (Arabie saoudite)

#### I. Introduction

- 1. À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
- 2. La Commission a examiné la question à ses 9e, 19e, 20e, 22e et 26e séances, les 24 octobre, 17, 21 et 26 novembre et le 10 décembre 2003. Les déclarations et observations formulées au cours du débat sont consignées dans les comptes rendus analytiques de ces séances (A/C.5/58/SR.9, 19, 20, 22 et 26).
- 3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

#### Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Note du Secrétaire général sur le transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (A/58/596);

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (A/58/609);

#### Rapport du Corps commun d'inspection

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies (A/57/78);

Note du Secrétaire général transmettant ses observations concernant le rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies (A/57/78/Add.1);

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/57/434);

# Audit de l'établissement et de la gestion des taux de l'indemnité de subsistance (missions)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services internes sur l'audit de l'établissement et de la gestion des taux de l'indemnité de subsistance (missions) (A/56/648);

#### Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles

Note du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles (A/58/559).

# II. Examen des propositions

#### A. Projet de résolution A/C.5/58/L.9

- 4. À la 9e séance, le 24 octobre, le représentant de l'Argentine, qui coordonnait les consultations officieuses sur la question, a présenté, au nom du Président, un projet de résolution intitulé « Rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies » (A/C.5/58/L.9).
- 5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/58/L.9 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution I).

#### B. Projet de résolution A/C.5/58/L.10

- 6. À la 9e séance, le 24 octobre, le représentant de l'Afrique du Sud, qui coordonnait les consultations officieuses sur la question, a présenté, au nom du Président, un projet de résolution intitulé « Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'établissement et de la gestion des taux de l'indemnité de subsistance (missions) » (A/C.5/58/L.10).
- 7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/58/L.10 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution II).

#### C. Projet de décision A/C.5/58/L.29

- 8. À la 26e séance, le 10 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi » (A/C.5/58/L.29), présenté par le représentant des Pays-Bas, Vice-Président de la Commission, à l'issue de consultations officieuses.
- 9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/58/L.29 sans le mettre aux voix (voir par. 13, projet de décision I).

2 0365029f.doc

### D. Projet de décision proposé par le Président

- 10. À la 26e séance également, le 10 décembre, la Commission a décidé, sur la proposition du Président et en l'absence d'objection, de prendre acte de la note du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles.
- 11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision proposé oralement par le Président, sans le mettre aux voix (voir par. 13, projet de décision II).

0365029f.doc 3

# III. Recommandations de la Cinquième Commission

12. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

## Projet de résolution I Rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies<sup>1</sup> et la note du Secrétaire général transmettant ses observations relatives audit rapport<sup>2</sup>,

Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

- 1. Prend note du rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies<sup>1</sup> ainsi que des observations du Secrétaire général relatives audit rapport<sup>2</sup>;
- 2. Prend également note des observations et recommandations faites à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>;
- 3. *Approuve* les recommandations 1 à 6 figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection<sup>1</sup>.

4 0365029f.doc

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A/57/78.

 $<sup>^{2}</sup>$  A/57/78/Add.1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir A/57/434, par. 2 à 4.

## Projet de résolution II Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'établissement et de la gestion des taux de l'indemnité de subsistance (missions)

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999,

Ayant examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'établissement et de la gestion des taux de l'indemnité de subsistance (missions)<sup>1</sup>,

- 1. Prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de l'établissement et de la gestion des taux de l'indemnité de subsistance (missions)<sup>1</sup>;
- 2. *Réaffirme* sa résolution 56/246 du 24 décembre 2001, en particulier le paragraphe 8;
- 3. *Prie* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de lui présenter un rapport actualisé sur la question des taux de l'indemnité de subsistance (missions) lors de la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-huitième session.

\* \* \*

0365029f.doc 5

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A/56/648.

13. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

## Projet de décision I Transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

#### L'Assemblée générale :

- a) Remercie le Gouvernement italien de l'offre qu'il a faite de mettre cinq bâtiments supplémentaires à la disposition de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie);
- b) Prend acte de la note du Secrétaire général concernant l'acceptation des cinq bâtiments supplémentaires offerts par le Gouvernement italien à la Base de soutien logistique des Nations Unies<sup>1</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;
- c) Approuve le transfert à la Base de soutien logistique des Nations Unies des cinq bâtiments supplémentaires offerts par le Gouvernement italien;
- d) *Décide* de poursuivre au cours de sa cinquante-huitième session l'examen de la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

**6** 0365029f.doc

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A/58/596.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A/58/609.

# Projet de décision II Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles<sup>1</sup>.

0365029f.doc 7

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A/58/559.